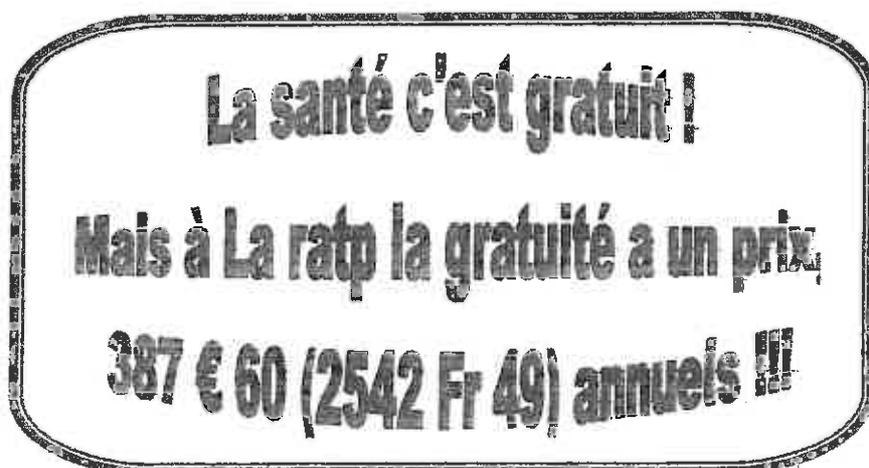




Solidaires, Unitaires et Démocratique  
Syndicat SUD-RATP

16 Septembre 2003



Récemment vous avez pu lire la révolte de SUD, dans un tract intitulé ACCORD ANTISOCIAL, relatif à l'accord sur la protection sociale signé en catimini par 5 organisations syndicales, CFDT, CFE-CGC, CFTC, Force Ouvrière et UNSA RATP et mollement réprouvé par les deux autres, CGT et Indépendants. Il faut rappeler que SUD-RATP est toujours exclu des négociations.

Le Directeur Général Adjoint du Pôle Social de notre entreprise vient, dans l'Info Flash N°13/03, le répondre à SUD avec le mépris qui caractérise la direction, puisqu'il se garde bien de nous citer malgré notre représentativité effective parmi les organisations syndicales reconnues. Il faut bien répéter que SUD-RATP n'est pas un syndicat comme les autres et son exclusion des négociations d'entreprise, par la direction, avec la complicité des syndicats, est bien la preuve de son intégrité et de son rejet des compromissions.

La réponse faite par la direction aux attardés, voire aux aliénés mentaux que nous sommes, est la suivante :

**Le Statut n'est pas modifié (changé, transformé) !  
Il est adapté (corrigé, rectifié, retouché), quelle différence ???**

La gratuité des soins est étendue, ce qui nous fait le plus grand plaisir. Donc puisque tel est le cas, et compte tenu de notre confiance aveugle dans la parole donnée par la direction, nous prenons au mot en actant son engagement de maintenir la gratuité des soins aux agents du cadre permanent, comme stipulé statutairement, et par conséquent nous invitons notre chère direction, comme nos amis syndicaux signataires de l'accord, à retirer le caractère obligatoire de la mutuelle d'entreprise. **Pourquoi payer quand c'est déjà gratuit ?**

Nous les invitons également à extraire toute allusion à un quelconque progrès social, puisque la gratuité des soins est une disposition statutaire déjà acquise !

Maintenant, si la direction veut vraiment du progrès social, il lui suffit de financer la mutuelle d'entreprise à hauteur de 100%, dans un contrat de groupe dont le prestataire nous indiffère puisque c'est le patron qui paye. Néanmoins, soucieux de bonne gestion, nous pouvons lui trouver un autre prestataire, aux tarifs plus abordables, qui sera bien sûr différent de la mutuelle RATP cogérée par les Syndicats.

Continuons de parler de progrès social, pourquoi ne pas étendre le financement de la mutuelle



d'entreprise, par l'employeur, à la couverture familiale, cela se pratique déjà dans certaines entreprises privées.

**Sérieusement, mesdames et messieurs de la direction et des syndicats, arrêtez de prendre les personnels RATP pour des imbéciles et œuvrez dans le sens du progrès, et non dans celui de la régression sociale !**

Votre simulacre de modernisation va gravement pénaliser nombre d'agents parmi les plus défavorisés.

Comment allez-vous expliquer à un agent au faible revenu, pourquoi vous allez prélever d'autorité 32,30€ mensuels, somme identique de l'opérateur au cadre supérieur, (s'il pouvait en être ainsi pour les salaires !) pour une gratuité de soin dont il bénéficie déjà et une exonération fiscale dont il n'a que faire puisque ses faibles revenus le dispensent de cet impôt.

Expliquez également aux agents qui sont déjà couverts par la mutuelle d'entreprise de leur conjoint, (souscrite par leur entreprise, pour leur famille) pourquoi ils vont devoir payer obligatoirement et inutilement une seconde fois !

Expliquez enfin à tous ceux qui soucieux de leur liberté estiment légitime de pouvoir choisir, eux-mêmes, le prestataire mutualiste de leur santé, et qui ont souscrit des contrats familiaux auprès de mutuelles dont les tarifs sont nettement inférieurs à ceux de la mutuelle maison et qui vont devoir mettre la main à la poche pour compenser la différence !

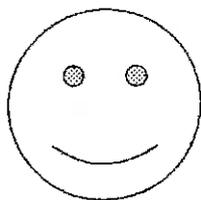
Une fois de plus, on décide pour les agents, il suffit de réunir quelques signatures de syndicats dociles pour que les agents subissent sans jamais choisir !

**Décidément nous avons une tout autre conception du progrès et de la liberté, devant tant de mépris, recevez, mesdames et messieurs, de la direction et des syndicats signataires de l'accord sur la protection sociale, nos sincères et irrespectueuses salutations syndicales !**

## **ET VIVE LA DEMOCRATIE !!!**

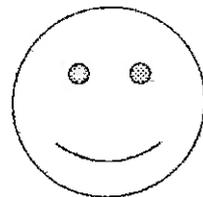
Même si, en France et à la RATP en particulier, elle est de plus en plus souvent bafouée !

(Bulletin d'adhésion à renvoyer à l'adresse ci- dessous)



### **SYNDICAT SUD/RATP**

**BP N 1 94191 VILLENEUVE ST GEORGES CEDEX**  
**Tél: Dept FERRE 06.09.21.33.43 Dept BUS 06.09.21.33.32**



**NOM :**

**Prénom :**

**Matricule :**

**Attachement :**

**Emploi :**

**Grade / Niveau :**

**Adresse :**

**Téléphones :**

Je déclare adhérer au syndicat SUD-RATP et m'engage à payer mes cotisations s'élevant à 9 € par mois à partir du :

**Signature :**

**Par chèque**

**Trimestriel**

**Par Prélèvements**

**Mensuels**